

Quelques règles d'entretien

Ouvrages de traitement

Quoi ?	Quand ?	Quoi faire ? Pourquoi ? Comment ?	Par qui ?
Regard de répartition	Tous les 3 à 6 mois	Vérifiez le bon écoulement des eaux, enlevez les matières déposées sur le fond, puis rincez à l'eau claire. Surveillez la bonne répartition des eaux dans chaque tuyau d'épandage en versant un seau d'eau dans le regard par exemple.	Particulier
Regard de bouclage		Ce regard, situé en fin de filière, permet de contrôler visuellement la bonne infiltration des eaux dans le sol. Vérifiez le fonctionnement du système en vous assurant qu'il n'y a pas d'eaux usées stagnantes dans ce regard. Dans le cas contraire, contactez votre SPANC qui vous apportera des conseils.	
Regard de collecte (filières drainées)		Contrôlez le bon écoulement des eaux traitées vers leur lieu d'évacuation : ces eaux doivent être claires. Si la canalisation d'évacuation est obstruée, il est nécessaire de la faire curer rapidement. N'oubliez pas de nettoyer le fond du regard, en retirant les matières décantées et en le rinçant à l'eau claire.	
Les tuyaux d'épandage	Tous les 10 à 15 ans	Faites curer ou désobstruer les tuyaux d'épandage, si nécessaire. En cas de doute, contactez votre SPANC.	Entreprise spécialisée